

ARRETE MUNICIPAL
« Abrogation de l'arrêté 2020-A-046 »

N° 2024-A-053

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui permet au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou à des membres du Conseil Municipal dès lors que les adjoints sont tous titulaires d'une délégation,

Vu l'arrêté n° 2020-A-046 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Catherine MAUVILLY, conseillère municipale déléguée,

Considérant que lors de la séance du conseil municipal du 13 juin 2024, Mme Catherine MAUVILLY a exprimé son désir de démissionner et a quitté la séance à 20h13, soit avant la fin de la séance,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville dans un souci de bon fonctionnement de l'administration communale de ne pas maintenir la délégation consentie à Madame Catherine MAUVILLY

Considérant qu'il ressort de l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales que « les délégations données par le Maire en application des articles L.2122-18 et L.2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

ARRETE

Article 1 : Abroge l'arrêté municipal n° 2020-A-046 portant délégation de signature à Madame Catherine MAUVILLY, conseillère municipale déléguée dans le domaine de l'égalité des chances.

Article 2 : Dit que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, avenue Charles de Gaulle 77000 MELUN dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et à compter de sa publication pour les tiers.

Article 3 : Dit que la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Mme la Préfète du Val de Marne,
- Monsieur le Trésorier principal de Villeneuve-Saint-Georges,

Notifié à :

- Mme Catherine MAUVILLY
- Affiché à la porte de la mairie,
- Annexé au recueil des actes administratifs.

Villeneuve-Saint-Georges, le 26 juin 2024
Le Maire,

Philippe GAUDIN

